

Le Dix huit Février deux mille treize, les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Hansart, Delattre, Meunier (Adjoints au Maire), Mmes Hannecart, Bednarski, Mrs Fontaine, Godart, Van Heeswyck, Niot, Urbaniak Mickael,

Etaient absents excusés : Mr Chombart (pouvoir Mr Godart), Mrs Voisin (pouvoir Mr AVY),

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M Urbaniak Mickaël

14 Membres en exercice, 12 membres présents, et 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- Monsieur le Maire demande au conseil d'observer une minute de silence pour rendre hommage à monsieur Oste, ancien conseiller municipal, décédé le 05 janvier 2013

Lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du CR du 13 Décembre 2012
2. Rapport du Maire
3. Approbation du P.L.U
4. Conventions à signer
5. Travaux urgents (salle des sports et périscolaire)
6. Maîtrise d'œuvre pour la 4ème tranche assainissement
7. Destination des biens sans maîtres
8. Rythmes scolaire 2013, Rapport des commissions
9. Création d'un poste d'adjoint technique
10. Questions diverses

1. approbation du compte rendu du 13-12-2012

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

2. Rapport du Maire

➤ **Dossiers en cours**

- Le dossier de remise en état de la toiture de l'église de Canisy est envoyé au conseil général dans le cadre du CIDT pour un taux de 20 %, et aussi à la sous préfecture dans le cadre de la DETR au taux également de 20 %, j'ai averti le prestataire qu'il fallait attendre ces avis avant de lancer les travaux.
- Le dossier concernant la remise en état du monument aux morts a été dirigé vers l'ONAC (office National des Anciens Combattants) et également à la DRAC chacun pour un taux de 20 %, J'ai eu retour que le dossier était complet du coté de l'ONAC

➤ **Problème de présence d'eau dans la nouvelle maternelle;**

- En premier nous avons pensé à une fuite de la toiture, j'ai donc averti la société et leur ai demandé l'autorisation d'intervenir sur place par une visite sur et dessous la toiture pour localiser le problème.
- Lors de l'inspection sous toiture il est apparu beaucoup de condensation sur toute la surface. Donc pas de fuite. La société en a été avertie et a dépêché sur place deux spécialistes le mercredi suivant.
- Ils ont, après plusieurs contrôles et contacts avec les ingénieurs restés au siège de l'entreprise, mis en cause la V.M.C qui mettait en dépression les locaux car pas assez d'entrée d'air extérieur, ce qui faisait aspirer l'air par la toiture et de là créait de la condensation du fait du froid extérieur. Il a donc été créé plusieurs entrées d'air supplémentaires.

➤ **Retour sur l'épisode neigeux:**

Je tiens à vous préciser que je ne fais aucune différence, malgré ce qui m'est revenu aux oreilles, entre le bourg centre et les hameaux, j'ai envoyé l'employé municipal déneiger et saler plusieurs fois sur Canisy, lieu des plaintes, mais ce qui fait la différence c'est la circulation des véhicules. Ce manque de circulation ne permet pas au salage de faire l'effet demandé de fonte, et quand on atteint les -7° le sel n'est plus d'aucun effet. C'est pour cela que j'ai fait passer notre lame de fortune sur le secteur en cause, la rue st Fiacre et rue le Bassure.

➤ **Certificat d'Economie d'Energie**

- Nous avons inscrit les travaux de remplacement de nos fenêtres et portes écoles et mairie dans le cadre de ces C.E.E auprès de la F D E (Fédération D'Electrification), on vient de nous confirmer leur revente pour une somme de 343.10 €

▪ ***Les membres du conseil prennent note de ces éléments.***

3. Approbation du P.L.U.

→ **Rapport du commissaire enquêteur**

- Plusieurs remarques ont été faites lors de l'enquête publique, celles-ci ont été revues en commission avec les services de l'état et notre cabinet d'étude.
 - Toutes les remarques sont présentées au conseil par projection pour situer les emplacements de façon à pouvoir en débattre, mais au vu des retours qui nous ont été faits des différents services administratifs, il en ressort que nous ne pouvons pas ouvrir d'avantage de terrain à la construction sans déséquilibrer les coefficients démographique de la commune.
 - En somme, avec quelques retouches matérielles du type rectification de surface suite à une erreur sur le résultat d'opération et aussi un oubli de marquage d'une Zone U sur un plan, l'avant projet de notre P.L.U est bon et notre P.L.U peut être validé ce soir.
 - Voilà la délibération que nous devons prendre pour valider ce dossier
- ***Après la projection du modèle de délibération, les membres du conseil, font remarquer qu'il est dommage de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes pour le moment, même si certaine paraissent faciles. Après ces débats, à l'unanimité, les membres du conseil, à l'unanimité, valident le Plan Local d'Urbanisme de la Commune et autorisent monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents.***

4. Conventions à signer

1- ATESAT

→ Monsieur le Maire rappelle la convention d'assistance passée avec l'UTSH ex DDE pour l'aide apportée par conseil sur notre voirie et sur les nouvelles normes concernant la sécurité, y compris la gestion de notre tableau de voirie. Cette convention concerne le minimum de l'aide que ce service peut nous apporter mais cela suffit. Toutefois nous devons maintenir ce contact avec leurs services en cas de problème de voirie, voire même une aide sur une modification ou aménagement nouveau de voirie ou de lotissement.

→ Le cout de cette prestation est de 265.57 €

- ***Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour ce dossier et autorise monsieur le Maire à signer cette convention***

2- Bibliothèque régionale

→ Cette convention concerne le passage du bibliobus qui permet aux bibliothèques municipales de renouveler gratuitement leurs livres. Cela ne coute rien à la collectivité mais permet au bibliobus de passer par notre bibliothèque

- ***Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour ce dossier et autorise monsieur le Maire à signer cette convention***

3- Avec la C.C.P.H

→ La Communauté de Commune du Pays Hamois a lancé un programme d'aménagement et d'entretien de la Somme, Sommette, Beine, Allemagne et Germaine en Mars 2012. Le cabinet en charge de l'étude vient de leur remettre leur rapport et le Président Bonef vient de prendre contact avec nous pour nous proposer d'inclure à ce programme, la partie de l'Allemagne qui se trouve à Canisy et de profiter de l'étude réalisée.

→ Le cout n'est pas très important, l'estimation avant subvention a été évalué à 1258 € TTC pour le linéaire nous concernant, soit restant à notre charge après subvention la somme de 252 €.

- ***Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour ce dossier et autorise monsieur le Maire à signer cette convention***

5. Travaux urgent

a. Délibération spéciale pour ouverture de crédit avant le budget primitif.

→ Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ses autorisations accordées par ce conseil, il a donné l'accord pour la réalisation de travaux de réparation en urgence.

→ Après renseignement auprès du percepteur, il convient que ce conseil délibère pour ouvrir une ligne de trésorerie sur un article budgétaire qui permet de placer ces travaux en investissement.

→ Le montant maximum sur cette article ne peut dépasser ¼ des dépenses de l'année N-1 sur ce même article.

→ Ces travaux concernent en premier lieu le remplacement du brûleur sur la chaudière du périscolaire, après plusieurs dépannage sans succès il a fallut le remplacer. Ensuite ce sont les 2 chauffe-eau de 300 Litres l'un s'est percé et l'autre complètement bouché. Je signale qu'ils datent et ont déjà été réparés. Le premier a été isolé et l'autre a été débouché. Ce dernier n'a pas tenu, il s'est de nouveau percé peu de temps après et donc non réparable. Au vu de l'occupation de cette salle j'ai supposé qu'un seul chauffe-eau était suffisant j'ai donné l'accord pour son remplacement

→ Et pour finir notre aspirateur du service scolaire qui a rendu l'âme il a fait 12 années de service.

→ Le montant total à prévoir pour mettre sur le budget 2013 est de 2150 € sur l'article 2188 en D.E

M. URBANIAK pense qu'un seul chauffe-eau ne suffira pas si au départ il y en avait deux pour une même installation.

M. Le maire : précise que l'utilisation de la salle n'est pas à son maximum, et que l'on verra avec l'utilisation s'il y a des réclamations, de toute façon on ne modifie pas l'installation et on pourra toujours le doubler s'il le faut...

Pour le moment on a rétabli l'eau chaude.

- **Les membres du conseil, à l'unanimité donne l'accord pour ouvrir cet article 2188 en D.E avec un approvisionnement de 2150 €**

6. Maîtrise d'œuvre pour la 4ème tranche d'assainissement

→ Etant en procédure adapté il n'était pas nécessaire de réunir la commission des plis, néanmoins elle a statué sur les deux offres en retours

- La N° 1 VERDI B&R INGENIERIE
 - Montant Hors taxé 26 784.00 €
 - Montant T.T.C 21 033.56€
- La N° 2 ACTEA
 - Montant Hors Taxe 27 900.00€
 - Montant T.T.C 33 368.00€

→ Le choix se porte évidemment sur la proposition N° 1 de la société VERDI B&R INGENIERIE.

- **les membres du conseil à l'unanimité donnent leur accord pour ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour finaliser cette opération.**

➤ **Dossiers de demande de subvention :**

→ Les dossiers de demande de subvention pour les travaux de cette 4ème tranche d'assainissement dans le cadre de la DETR (ETAT), du CIDT (conseil général) et des avances de l'agence de l'eau ont été préparés, le plan de financement est réalisé et vous est présenté. Il nous faut valider ces dossiers.

→ Monsieur le Maire précise que tous ces documents ont été préparés suivant l'estimation du cabinet de maîtrise d'œuvre car les demandes doivent être présentées avant le 28 février pour la DETR, on finalisera ensuite par le retour des offres. Il faut préciser aussi qu'il y a deux tranches, 1 ferme et 1 conditionnelle. Cette dernière concerne la partie haute de Bacquencourt, suite au passage de la caméra elle sera ou pas réalisée. Une autre partie du réseau est en suspend également c'est celle de la RD 930 à l'entrée d'Hombleux, car n'équipera que 3 maisons pour un linéaire de réseau trop important, donc un cout de revient trop élevé au branchement. La rue de Voyennes a également été retiré car cette route fait partie d'un ensemble d'aménagement.

→ Un contact a été pris avec les banques, pas beaucoup de réponse on va continuer, seul le Crédit Agricole nous a conseillé.

- **Au vu de ces explications, les membres du conseil approuvent ces dossiers et le plan de financement présenté, et autorisent le Maire à les déposer et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.**

7. Biens sans maître

→ Monsieur le maire précise que cette procédure arrive à son terme, il ne reste que les documents notariés à faire, ensuite nous devons prendre une décision sur le devenir de ces propriétés.

→ En ce qui concerne la grande bâtisse Monsieur le Maire précise qu'il a eu un contact par un aménageur de façon à réaliser 3 logements, pour le moment il faut l'accord du conseil sur le prix de vente de l'ensemble cadastré A 109 d'une superficie de 2600 m² sur laquelle se trouve cette bâtisse en très mauvais état. Pour les autres elles sont inutilisables en l'état, elles vont être démontées et comme j'ai de la demande pour récupérer des briques, j'ai autorisé plusieurs personnes qui résident à Hombleux et qui rebâtissent sur la commune à démonter pour récupérer proprement les briques. J'ai eu également une demande de rachat pour la plus petite parcelle d'une superficie de 18 m² qui jouxte un jardin, pour y faire son abri.

- Les débats se sont portés sur le prix au m² du terrain à bâtir sur la commune.

- Monsieur le Maire fait remarquer que la bâtisse était devenue une verrue à l'entrée du village, et c'est pour cette raison que nous avons engagé la procédure de reprise.
 - M. Urbaniak fait remarquer que si le prix est trop élevé elle nous restera sur les bras.
 - M. Niot demande combien nous a coûté ces reprises
 - Monsieur le Maire précise qu'il a fallu beaucoup de temps et de déplacement pour réaliser cette procédure, le peu de frais engagé ne sont pas à prendre en compte, mais qu'il y a un repreneur potentiel sur la parcelle A 109 dite l'espérance.
 - M.GODART demande le prix de référence au m² d'un terrain à bâtir sur la Commune.
 - Monsieur le Maire annonce entre 30 à 35 €, certains terrains se sont même vendus à 42 € le m², mais ces terrains sont bâtis même si ce ne sont que des ruines, pour ceux de la rue de la cité, ils ne peuvent pas être bâtis en ce moment, même si la surface est bonne, la présence d'un ICPE proche (ferme de Mr Vermeire) les rendent inconstructibles
 - M. URBANIAK signale qu'il ne serait pas honnête de vendre comme terrain à bâtir alors que le permis de construire ne serait pas donné
 - Monsieur le Maire signale qu'aujourd'hui il y a cette ICPE, demain la ferme peut très bien cesser son activité, de ce fait ces terrains seraient de nouveaux constructibles.
 - Plusieurs prix sont annoncés dans une amplitude très large.
- ***Après ces débats les membres du conseil décident de vendre ces parcelles au prix de 35 € le m² et donnent leur accord pour débattre entre 30 et 35 € pour la parcelle A 109, considérant que le terrain n'est pas nu.***

8. Rythmes scolaires

- Monsieur le Maire précise à chaque membres du conseil que le décret d'application des nouveaux rythmes scolaires est paru le 26 Janvier 2013 au journal officiel avec comme délai de décision laissé aux communes pour le 1^{er} Mars 2013. Depuis, suite aux pressions de l'A M F, le premier ministre a modifié le délai jusqu'au 31 Mars. La décision du conseil porte sur l'accord de mettre en pratique les nouveaux horaires dès la rentrée de septembre 2013 comme le précise la loi ou plus simplement si le conseil demande un report pour la rentrée de septembre 2014, auquel cas une délibération sera nécessaire pour demander une dérogation. Vous avez tous eu avec votre convocation les documents relatifs à cette nouvelle loi, je la rappelle : 24 heures par semaine, 9 demi-journées de 3 h 30 maximum et 5 h 30 maximum par journée ; le temps libéré jusqu'à 16 h 30 est prévu pour des activités péri-éducatives dans le cadre d'un projet territorial. A préciser que ces activités proposées aux enfants sont facultatives, donc non obligatoires. Après contact en premier avec le conseil général qui est responsable du transport scolaire et qui est pour nous un déterminant pour notre choix, un contact avec la présidente de l'association qui gère notre périscolaire j'ai lancé une enquête auprès des parents sur leurs désirs en leur présentant les services possibles. J'ai organisé plusieurs réunions ; d'abord les adjoints, puis la commission scolaire, aucune décision n'est sortie de ces réunions de travail. La décision en revient à ce conseil, celle-ci sera transmise au conseil d'école du 5 mars pour être ensuite transmise au conseil général pour confirmer le transport scolaire qui, je précise, est aligné sur les horaires que je vous ai proposé dans vos documents. Le retour du questionnaire envoyé aux parents fait ressortir à 82 % que ceux-ci reprennent leur enfant à la fin des cours. Pour 18 % un besoin de garderie est utile suite aux activités professionnelles des parents.
- M HANNECART demande pour reporter à la rentrée de 2014, précisant que la commune n'a pas la possibilité de mettre en place à la rentrée 2013.
 - Monsieur le Maire précise que la commune n'a effectivement pas les moyens de créer et de mettre en place une structure pour la rentrée 2013 et sûrement pas non plus pour 2014. Donc je ne vois pas pourquoi on n'appliquerait pas la loi conformément au décret d'application.
 - M HANNECART insiste pour demander un report et non une dérogation
 - Monsieur le Maire ne voit pas la différence car il est précisé que pour ne pas appliquer cette loi on devra être en état dérogatoire, c'est-à-dire avoir un projet éducatif territorial à mettre en place et

suyant certaines explications ce projet pourrait être en lien avec un projet scolaire. Pour moi la commune n'a pas vocation à gérer de l'éducation, on entretient les locaux on paie les fournitures et des frais de voyage.

- M.URBANIAC fait remarquer qu'il y a aussi 90 € par enfant si on lance à la rentrée 2013 et cela sera utile pour engager des travaux d'amélioration dans le cadre d'aménagements scolaires.
- M. Godart demande ce qu'en disent les enseignants
- Monsieur le Maire rapporte qu'il a rencontré la directrice qui n'est pas pour la semaine des 4 jours et demi, et de préciser cela se comprend avec la distance qui la sépare de son domicile. Elle va chercher à se rapprocher de son domicile...
- Monsieur le Maire précise qu'il comprend la gêne que cela va causer aux parents qui travaillent et que c'est bien pour cela que dès la parution du décret il a travaillé en concert avec les services attendant au besoin, le conseil général, l'association qui s'occupe du périscolaire, les services de l'association des maires, et avec la commission scolaire, le tout à la recherche de solutions pour que cela ne coûte pas de trop aux parents, car au final ce sont bien eux qui en seront de leur poche. Et c'est bien pour cela, après le résultat de l'enquête réalisée auprès des parents qui seront concernés à la rentrée 2013 qu'il est proposé de mettre en place les nouveaux rythmes scolaire dès la rentrée 2013 avec un aménagement du temps consacré à la garderie surtout par une amélioration du service qui sera mis en place par l'association Yokis. Un réaménagement du local sera travaillé avec la commission scolaire et bâtiment.

- **Les membres du conseil votent, par 6 voix et 1 pouvoir pour, 2 abstentions + 1 pouvoir et 4 demandes de report : en conséquence la commune d'Hombleux mettra en service les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.**

9. Création d'un poste d'adjoint technique

- Le poste d'ATSEM est occupé en ce moment par une employée sous contrat, cette employée nous donne entière satisfaction elle a la capacité petite enfance mais pas le concours ATSEM, en conséquence elle ne peut occuper ce poste, par contre un poste d'adjoint technique peut lui être attribué à la place, nous devons pour cela ouvrir un poste d'adjoint administratif pré-affecté à cette employée.
- Je demande à ce conseil l'autorisation de créer ce poste d'adjoint technique

- **Les membres du conseil, donnent leur accord à l'unanimité pour créer ce poste d'adjoint technique**

10. Questions diverses

- Monsieur le Maire signale qu'un chiffrage est en cours pour les travaux de voirie à planifier pour cette année, mais il y a beaucoup de dégâts sur notre voirie, en plus de la rue de Voyennes il y a la rue du Cimetière à Canisy et la rue saint Médard à Hombleux ; nous ne pourrions sûrement pas tout faire il faudra faire un choix. Il est fort de penser que les bordures prévues seront sûrement reportées.
- Monsieur Van-Heeswyck demande pour la réparation des trous de la rue du cimetière
- Monsieur le Maire précise que pour le moment on va reboucher les trous et sûrement limiter le tonnage sur cette voie
- Un débat sur l'utilisation de notre voirie se met en place, monsieur le maire pense limiter le tonnage sur la route interne de Canisy pour éviter de la finir car elle est très fatiguée également, mais il n'est pas question d'empêcher les activités professionnelles de travailler. Il sera demandé une attention particulière aux utilisateurs.

La séance est levée à 23 h 00